



OPALE
OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
ECONOMIE
EMPLOI
INSERTION

DECEMBRE 2023

L'insertion par l'activité économique (IAE) dans la métropole de Lyon

Note analytique 2022

71 structures conventionnées dans la métropole en 2022 2

La diversification continue 4

Le chiffre d'affaires du secteur toujours en croissance en 2022 7

Un tiers des salariés de l'IAE en sortie vers l'emploi 8

Un public plus jeune, moins féminisé, composé de plus de salariés bénéficiaires de minima sociaux 11

Fiches d'identité 2022 des types de structures 13

Messages clés 2022 14

La localisation des SIAE sur le territoire de la métropole 15

SYNTHÈSE

Un travail relatif à l'insertion par l'activité économique (IAE) sur l'ensemble de la circonscription du Rhône a été confié à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2020 pour éclairer les décideurs sur la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale de l'IAE. Depuis, la Métropole de Lyon a confié à l'Agence le suivi annuel du secteur sur le territoire métropolitain. Les résultats de cette note s'appuient sur les données des services de la Direction départementale de l'emploi, des travailleurs et des solidarités (DDETS) du Rhône.

En 2022, neuf nouvelles structures ont été conventionnées. La diversification se poursuit et trois nouvelles activités font leur apparition. La part des secteurs historiques que sont le nettoyage, l'entretien et le nettoyage des locaux ainsi que celui du bâtiment et des travaux publics continue de baisser. Les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) s'installent sur le territoire métropolitain.

Près de 6 500 salariés ont été accompagnés en 2022, en légère hausse par rapport à l'année précédente (+1%) mais en augmentation importante depuis 2018 (+15% soit 850 salariés supplémentaires accompagnés par les SIAE en quatre ans). En 2022, le nombre de jeunes de moins de 26 ans a crû de 4% en un an tandis que celui des seniors (50 ans et plus) a diminué de 3%. La part des femmes est en recul. Il semble que les associations intermédiaires peinent à se relever de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires continue d'augmenter.

71 structures conventionnées dans la métropole en 2022

Définitions

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) :

Les salariés dans les ACI sont généralement en début de parcours d'insertion. Ils sont liés à la structure par un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI). Les salariés produisent des biens et services qui sont ensuite commercialisés.

Entreprises d'insertion (EI) :

Les EI répondent aux mêmes règles qu'une entreprise classique, c'est leur finalité sociale qui les distingue de leurs concurrentes. Les salariés sont liés à la structure par un CDDI. Ils intègrent l'équipe de production. Les recettes des EI résultent essentiellement de la commercialisation de biens ou services.

Associations intermédiaires (AI) :

Les AI embauchent des personnes éloignées de l'emploi par le biais de CDDI ou de CDD d'usage. Ces salariés sont mis à disposition d'entreprises, collectivités ou particuliers qui sont liés à l'AI par un contrat de mise à disposition.

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) :

Les ETTI utilisent le travail temporaire comme support de l'insertion. Les salariés sont liés à l'ETTI par un contrat d'intérim d'insertion et l'ETTI est liée à l'entreprise cliente par un contrat de mise à disposition.

Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) :

Les EITI accompagnent les salariés dans la création de leur entreprise et dans sa gestion et proposent une mise en relation avec des clients.

Un nombre de structures qui continue d'augmenter

En 2022, 71 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont installées et ont conventionné avec l'Etat sur le territoire métropolitain. En 2021, elles étaient 66, en 2020, 61, en 2018, 56.

Ce sont sept nouvelles structures (cinq entreprises d'insertion et deux ateliers et chantiers d'insertion) qui s'ajoutent aux structures déjà existantes en 2021 ainsi que deux structures répondant au statut des EITI jusqu'alors absentes du territoire. Dans le même temps, l'atelier et chantier d'insertion de la structure Acta Vista (dont le siège est à Marseille) a cessé son activité dans la métropole puisque le chantier de rénovation du fort de Feyzin est terminé, l'EI La Pépinière du Plan est sortie de l'IAE et la régie de quartier Armstrong à Vénissieux qui portait un ACI et une EI a fermé définitivement au 31 décembre 2021.

Déjà en 2021, cinq nouvelles structures avaient enrichi le paysage de l'insertion par l'activité économique avec deux nouveaux ateliers et chantiers d'insertion (ACI), deux entreprises d'insertion (EI) et une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ; aucune fermeture n'avait eu lieu entre 2020 et 2021.

Plus de la moitié des SIAE de la métropole (55%) sont situées à Lyon ou Villeurbanne. Trois des sept structures nouvellement créées sont d'ailleurs installées dans l'une ou l'autre de ces deux villes et les deux EITI sont localisées à Lyon.

Comme les années précédentes, huit structures sur dix (81%) de la circonscription départementale du Rhône sont implantées sur le territoire métropolitain.

La diversification du secteur se poursuit

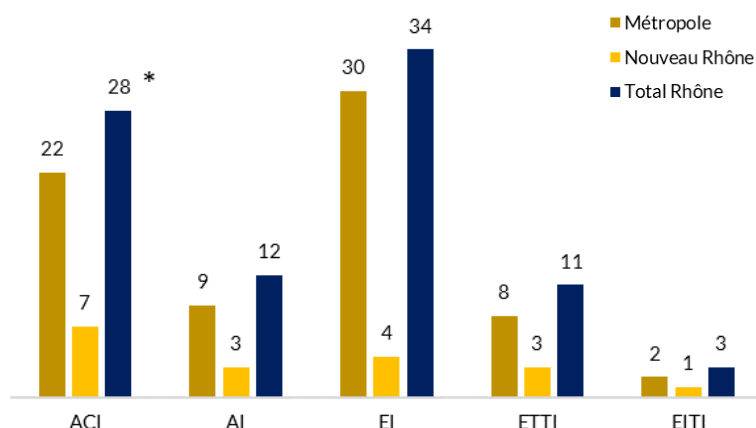
Après (1) l'entrée remarquable en 2020 des ateliers de revente, réparation et entretien de vélos, (2) l'affirmation de l'économie circulaire avec la collecte, la remise en état, la revente et le SAV de matériel électroménager, médical ou de bureau professionnel, (3) l'essor des ressourceries, celui de la valorisation, du tri et du recyclage, (4) le développement du maraîchage bio et des circuits courts, l'année 2022 est à nouveau une année marquée par l'innovation et la diversification.

En 2022, en dehors de l'accompagnement à l'entrepreneuriat porté spécifiquement par les EITI, deux nouveaux secteurs d'activité apparaissent dans le champ de l'IAE sur le territoire métropolitain. La sous-traitance industrielle fait son entrée dans le domaine de la métallurgie avec deux entreprises d'insertion (Inclusine et Inpacte Fonderie). Le lien avec l'animal vu comme facteur de réinsertion sociale *via* une pension canine est également une nouveauté (l'ACI Solivet porte ce projet).

Les autres structures nouvellement créées sont positionnées sur des secteurs plutôt récents de l'IAE : maraîchage bio/vente locale, production en circuit court, transport/logistique, alimentation/restauration, atelier bois/menuiserie et économie circulaire.

Comme les années précédentes, dans ce contexte, le poids des deux secteurs historiques de l'IAE (le secteur du nettoyage, de l'entretien, de la propreté des locaux et celui du bâtiment et des travaux publics) continue de diminuer.

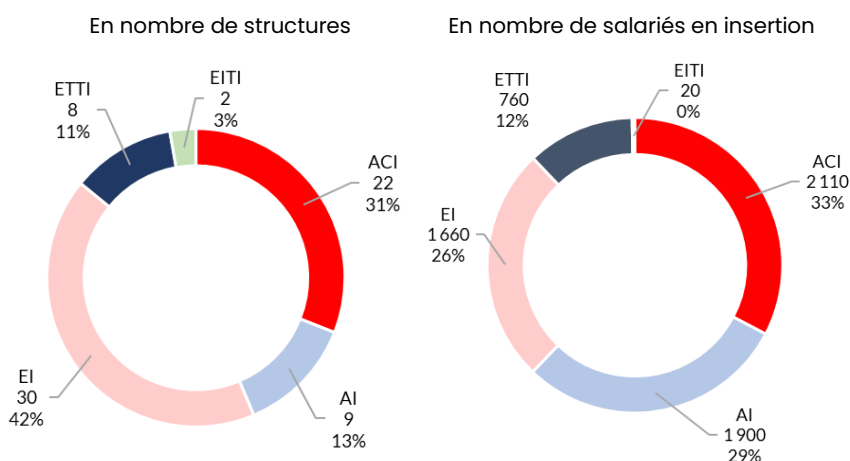
Les structures de l'IAE par type de structures en 2022 dans la circonscription du Rhône



* Un ACI est composé de deux chantiers d'insertion dont l'un est localisé sur le territoire métropolitain et l'autre sur le Nouveau Rhône. A l'échelle de la circonscription du Rhône, il compte pour un seul ACI.

Note : en 2022, dix nouvelles structures ont été créées dans la circonscription du Rhône ; neuf dans la Métropole, une dans le Nouveau Rhône.

Les structures de l'IAE par type de structures en 2022 dans la métropole de Lyon



2018-2022 : la volonté de développement de l'IAE

Dans la suite de la *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* qui identifie « l'insertion durable sur le marché du travail comme un premier gage de sortie de la pauvreté », le *Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique* (septembre 2019) en identifiant l'IAE comme « l'un des leviers les plus pertinents et les plus puissants pour dessiner les contours d'une société plus inclusive » décline les mesures pour une « IAE repensée, augmentée et valorisée ».

Des objectifs de développement du secteur avec des financements associés servent l'objectif national affiché d'augmenter de 20 % chaque année le nombre de personnes accompagnées par les SIAE d'ici 2022.

Les évolutions du secteur (notamment l'augmentation des conventionnements) sur le territoire de la métropole se lisent au regard de cette volonté de développement de l'IAE.

Une répartition par type de structures stable

En 2022, le jeu des créations et des fermetures ne modifie pas la répartition des SIAE par type de structures qui reste proche de celle des années précédentes :

- en 2022, les ETTI et les AI n'ont pas connu de changement ; ni fermeture, ni création. Elles restent au nombre de 8 et de 9.

- le conventionnement de deux nouveaux ACI est contrebalancé par la fermeture de deux autres : au total, 22 ACI fonctionnent en 2022, comme en 2021.

- l'éventuelle évolution de la répartition observée par type de structures aurait pu provenir des EI puisque la création de cinq EI porte leur nombre à 30 en 2022 (elles étaient 27 en 2021 et le secteur a dû faire face à deux fermetures). Ces nouvelles structures ne perturbent pas sensiblement la répartition (les EI représentaient 41% de l'ensemble des structures en 2021, elles comptent pour 42% en 2022).

- le nombre des EITI (2) ne suffit pas pour modifier la répartition.

Avec 22 ACI et 30 EI, ces deux types de structures représentent quasiment les trois-quarts de l'ensemble des structures implantées dans la métropole (73%) comme en 2021 (74%). Les ACI représentent 31% de l'ensemble des structures. Plus de quatre structures sur dix (42%) sont des EI dans la métropole.

Mais une répartition en nombre de salariés qui évolue

La répartition en nombre de salariés accompagnés au cours de l'année montre un résultat très différent. En particulier, les neuf associations intermédiaires du territoire—qui représentent 13% des structures— accompagnent 29% des salariés en insertion. A l'inverse, les EI comptent pour 42% de l'ensemble des SIAE du territoire mais accompagnent 26% des salariés en insertion.

Cette année, pour la première fois, les AI ne sont plus les structures les plus pourvoyeuses d'emplois salariés dans l'IAE sur le territoire métropolitain. Ce sont les ACI qui accompagnent le plus de salariés (33%) (analyse détaillée page 8).

La diversification continue

Éclairage

La catégorisation des secteurs d'activité a évolué depuis 2018 pour être en phase avec l'évolution des secteurs investis.

Notamment, le développement des ressourceries a conduit à en faire une catégorie dès 2020. Auparavant, cette activité de revente de matériels de deuxième main était comptabilisée dans les rubriques de valorisation/tri/recyclage ou services solidaires. De même l'activité de collecte/revente/économie circulaire est nouvelle en 2020. En 2018, une seule structure proposait cette activité avec remise en état et SAV. Elle était alors comptabilisée dans la rubrique valorisation/tri/recyclage. La catégorie mobilités/transports a également été créée en 2020 pour tenir compte des nouvelles structures positionnées sur l'activité d'entretien (réparation) et de remise en état de vélos. En 2021, les activités d'hôtellerie et de production/circuit court ont été créées. En 2022, la sous-traitance industrielle, la pension canine et l'accompagnement de l'entrepreneuriat enrichissent la liste des secteurs d'activité

L'IAE, un secteur en transformation

En 2018, près de la moitié (45%) des 56 structures exerçait une activité de nettoyage, propreté, entretien des locaux et plus de quatre structures sur dix (41%) une activité liée aux métiers du bâtiment et travaux publics.

En 2022, la part des structures qui proposent ces activités est passée respectivement de 45% à 31% et de 41% à 23%.

La baisse observée en 2022 est, comme les deux années précédentes, le fait de la diversification qui continue de s'affirmer : les nouvelles structures conventionnées chaque année depuis 2019 sont positionnées sur des secteurs d'activité autres que ceux du nettoyage ou du bâtiment.

La baisse est en outre amplifiée cette année par la fermeture d'ACI et d'EI dont les activités portaient sur ces segments d'activité : en 2022, 17 SIAE proposent des activités dans les secteurs du bâtiment (20 l'année dernière) et 23 exercent dans le secteur du nettoyage, propreté, entretien (25 l'année dernière).

En 2018, la palette d'activités des SIAE était plus concentrée : ces deux activités représentaient 39% de l'ensemble des activités de l'IAE. En 2022, elles représentent 26% de l'ensemble des activités proposées par les SIAE (29% en 2021, 30% en 2020).

23% des SIAE dans le bâtiment et les travaux publics en 2022

31% des SIAE dans le nettoyage, la propreté et l'entretien des locaux en 2022

Vingt-quatre secteurs d'activité investis par les SIAE en 2022

En 2022, l'IAE propose 24 activités (16 en 2018).

La diversification est à l'œuvre depuis 2020 et ne cesse de s'intensifier. En 2022, sur les sept nouvelles structures, trois proposent une nouvelle activité : la pension canine devient une activité de l'IAE et la sous-traitance industrielle fait son entrée (2 SIAE). Sans compter l'arrivée sur le territoire des EITI qui apportent une activité de services nouvelle liée à l'entrepreneuriat. En 2021 déjà, deux nouvelles activités avaient fait leur entrée : l'hôtellerie avec l'EI Le Grand Barnum et la production en circuit court avec l'EI Brasserie Dulion. De même en 2020, l'activité de mobilités au travers du mode de déplacement doux (le vélo), l'accueil et la médiation ainsi que le travail temporaire non spécialisé (tous secteurs, y compris tertiaire) apportaient un souffle de diversification important (4 SIAE). Au total, ce sont 8 nouvelles activités en cinq ans qui intègrent le champ de l'IAE.

Une hiérarchie des secteurs qui semble se réorganiser

Depuis 2020, l'activité de valorisation, tri, recyclage est devenue l'une des principales (la 3^e plus importante). En 2022, cette activité est la deuxième la plus pratiquée par les SIAE avec 19 structures qui la portent.

La diversification depuis 2018

+ 3 nouveaux secteurs en 2022

+ 2 nouveaux secteurs en 2021

+ 3 nouveaux secteurs en 2020

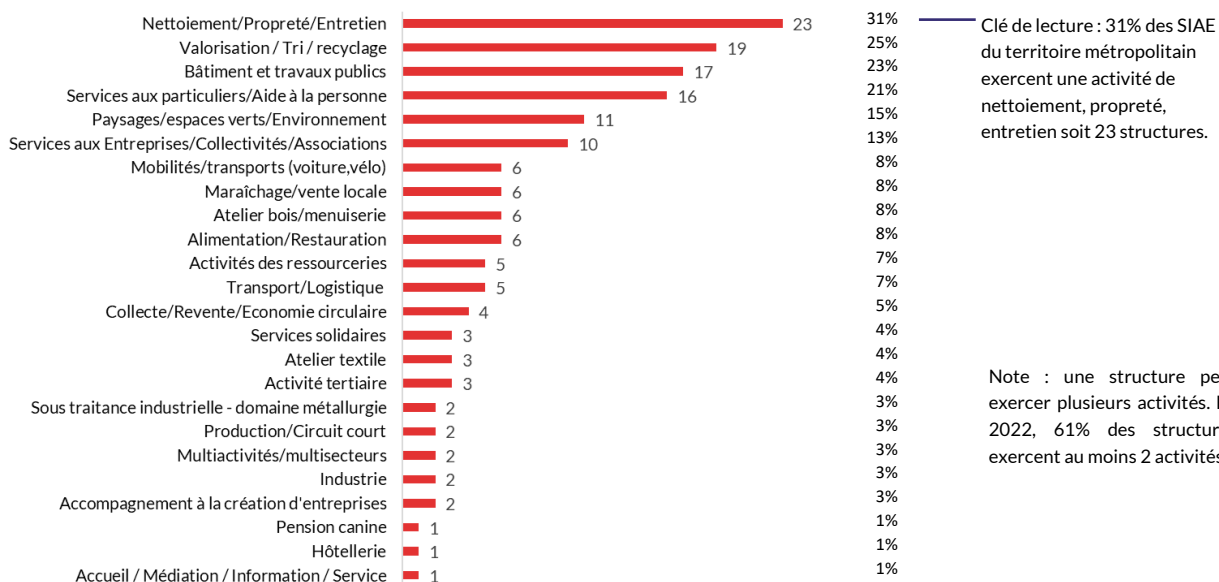
Le secteur du nettoyage, de la propreté, de l'entretien des locaux reste en tête mais celui du bâtiment et des travaux publics est déclassé et se situe en 3^e position : respectivement 23 et 17 structures proposent ces activités.

S'agissant des autres activités, la hiérarchie reste globalement identique à celle constatée en 2021. Des nouveaux secteurs viennent s'intercaler toutefois dans le classement (production/circuit court, sous-traitance industrielle, accompagnement à la création d'entreprises) mais représentent des petits nombres de structures (1 à 2 SIAE).

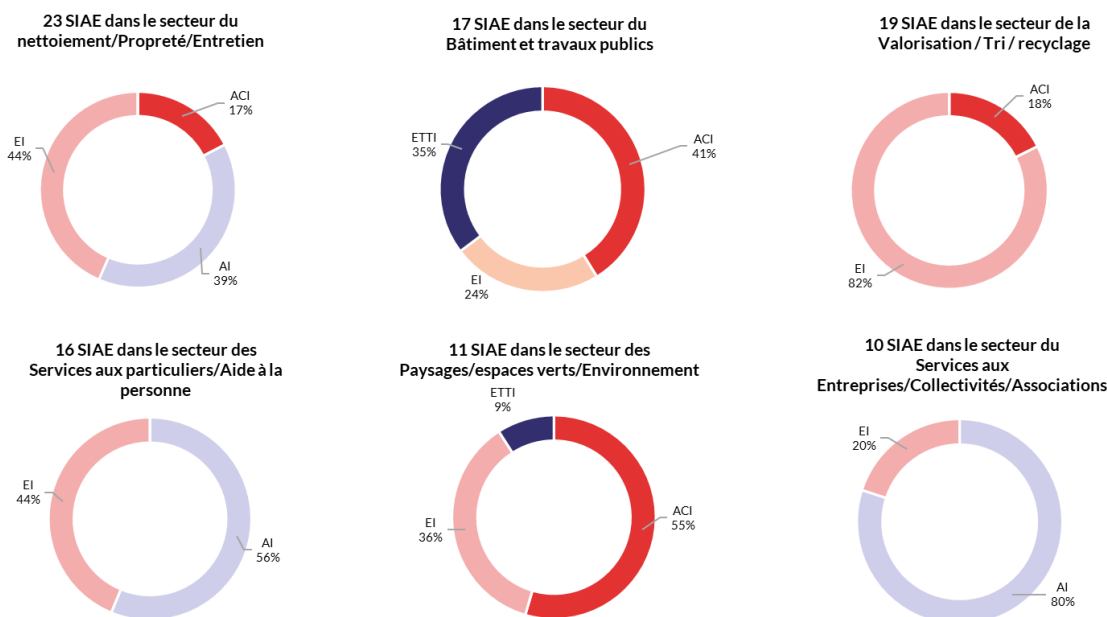
Quatre secteurs d'activité prépondérants dont le poids baisse

Globalement, tous types de structures confondus, l'activité de nettoyage/entretien/propreté, celle de valorisation/tri/recyclage, celle relative au bâtiment/travaux publics et les services aux particuliers (dont l'aide à la personne) représentent près de la moitié (48%) des activités proposées par l'ensemble des SIAE du territoire. En 2020, ces quatre activités comptaient pour 54% de l'ensemble des activités, en 2021 pour 52%. Le poids de ces quatre secteurs diminue sous l'effet des nouveaux secteurs d'activité.

Les secteurs d'activité des SIAE en 2022



Les principaux secteurs d'activité investis en 2022 par type de structures



Des spécialisations sectorielles selon les types de structures ?

Les structures sont plus ou moins présentes dans certains secteurs d'activité selon leur type :

- les ACI sont nombreux à exercer dans le secteur du bâtiment/travaux publics (essentiellement du 2^d œuvre) et dans celui des paysages et espaces verts, qu'il s'agisse de la création ou l'entretien. Plus du quart des ACI (27%, 7 structures) exercent une activité dans le BTP et moins du quart (23%, 6 structures) dans les espaces verts. Le maraîchage et la vente locale des productions devient aussi une activité importante dans les ACI puisque, en 2022, six structures proposent cette activité soit 23% des ACI. La moitié (50%) des ACI exercent une seule activité.

- les EI de la métropole sont près de la moitié (47%, 14 structures) à avoir une activité liée à la valorisation, au tri, au recyclage ; elles sont

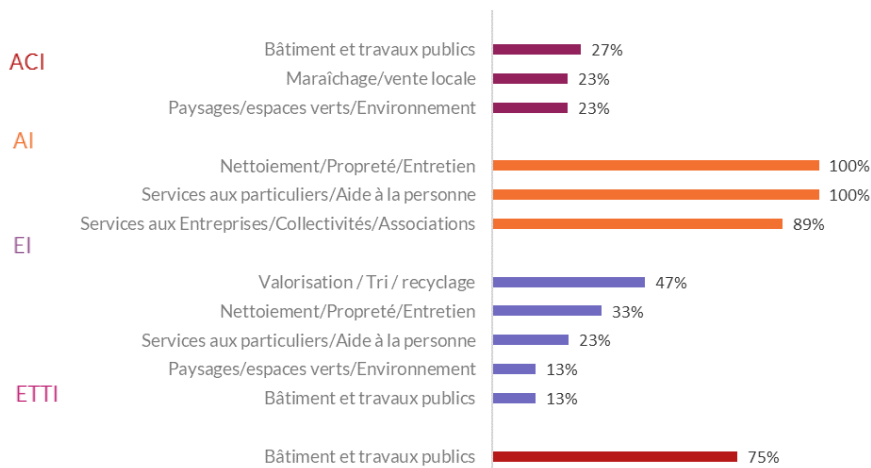
un tiers (33% soit 10 structures) à être investies dans le nettoyage, la propreté, l'entretien. 23% des EI (7 structures) œuvrent dans le domaine des services aux particuliers/aides à la personne. Plus d'une sur dix (13%, 4 structures) a une activité dans le bâtiment et travaux publics et/ou dans les paysages et espaces verts. 60% des EI proposent au moins deux activités.

- la totalité des AI sont positionnées dans les services aux particuliers/aide à la personne et le nettoyage, la propreté, l'entretien. La quasi-totalité (8 AI sur 9) travaille également dans le secteur des services aux entreprises, associations, collectivités.

- les trois-quarts des ETTI sont spécialisées dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

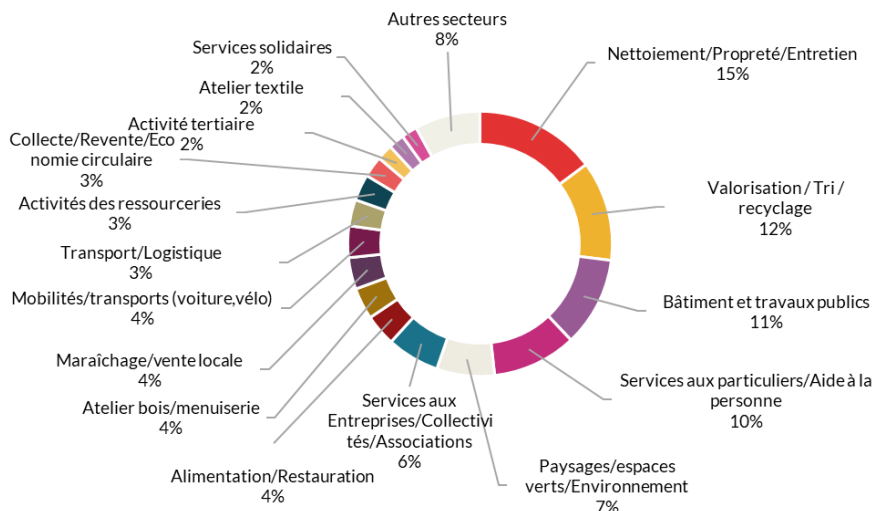
Principaux secteurs investis par type de structures en 2022

Clés de lecture : 27% des ACI ont une activité dans le bâtiment et les travaux publics; 23% dans le maraîchage/vente locale. Ils sont également 23% à avoir une activité dans le secteur des paysages et espaces verts. Les 9 AI proposent toutes des services aux particulier et du nettoyage, propreté, entretien des locaux.



Poids respectifs des secteurs d'activité investis en 2022

Clé de lecture : En 2022, sur le territoire métropolitain, 15% de l'activité totale des SIAE concerne le nettoyage, la propreté, l'entretien, 11% concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics, 12% celui de la valorisation, du tri et du recyclage, 10% les services aux particuliers. Ces quatre secteurs d'activité représentent plus de la moitié de l'activité totale (48%).



Le chiffre d'affaires du secteur toujours en croissance

Décryptage

Ces deux dernières années, un nouveau phénomène s'observe dans l'IAE avec le conventionnement de structures déjà existantes. Le volet insertion s'ajoute *a posteriori* et ne représente qu'une petite partie des salariés de ces structures. Par voie de conséquence, l'IAE en tant que telle ne représente qu'une part minime du chiffre d'affaires global. Le phénomène s'observe surtout dans les EI.

Raisonner à champ constant en 2022 permet de neutraliser l'effet des nouvelles structures dont la quasi-totalité du chiffre d'affaires n'est pas le fait de l'IAE. Avec cette précaution, le chiffre d'affaires de l'IAE évolue favorablement (+7,5%).

Un chiffre d'affaires en croissance : +7,5% en un an

Les 61 SIAE implantées sur le territoire de la métropole avaient dégagé un chiffre d'affaires (CA) de 61,7 millions € en 2020. L'augmentation 2020 du chiffre d'affaires était essentiellement due aux structures nouvellement conventionnées. Elles contribuaient pour 5,3 millions € au CA 2020.

En 2021, le chiffre d'affaires du secteur augmentait de +17,9% en une seule année. A champ constant (en ne retenant que les structures existantes en 2020 et en 2021), le CA affichait un taux d'évolution de +15,2%. Cette année-là, les structures conventionnées du territoire métropolitain avaient généré 72,5 millions €.

En 2022, les 71 structures dégagent un chiffre d'affaires de 87 millions*, en hausse de 19,7% par rapport à l'année précédente. En neutralisant l'effet des nouvelles structures ayant conventionné en 2022, le taux d'évolution annuelle reste favorable avec +7,5% d'augmentation.

Plus de la moitié du CA dégagé par les EI

En 2022, le chiffre d'affaires augmente dans les ACI, les EI et les ETTI mais diminue dans les AI (-4,0%).

Près de 60% du chiffre d'affaires 2022 (51 millions €) provient des entreprises

d'insertion. Les nouvelles structures conventionnées contribuent pour 15,2% de ce chiffre d'affaires soit près de 8 millions€. Il convient de nuancer ce résultat puisque la quasi-totalité du CA de ces structures n'est pas le fait de l'insertion (elles accompagnent 16,6 ETP d'insertion).

Après la hausse importante de l'année dernière dans les ACI (+55,6%), le chiffre d'affaires continue de croître en 2022 avec +14,7% en un an. La fermeture des deux ACI (régie de quartier Armstrong et Acta Vista) ne remet pas en cause la tendance. Les deux nouveaux ACI ne jouent pas dans la hausse ; l'un (Solivet) commencera son activité en 2023, l'autre (Terre de Milpa) dégage un chiffre d'affaires encore modeste. La hausse est entièrement due à l'augmentation de l'activité des structures déjà existantes.

Les AI accusent une baisse de 4,0% cette année ; elles perdent près de 600 000 € de chiffre d'affaires. L'activité des AI avait pourtant réussi à se maintenir en 2020 malgré le contexte de crise sanitaire (+2,4% entre 2018 et 2020) et l'activité avait augmenté en 2021 (elles affichaient une évolution de +22,5% en un an). Deux tiers des AI sont concernées par la baisse de leur chiffre d'affaires. En conséquence, le poids qu'elles représentent dans l'ensemble du CA généré par les SIAE diminue (17% en 2022 contre 20% en 2021).

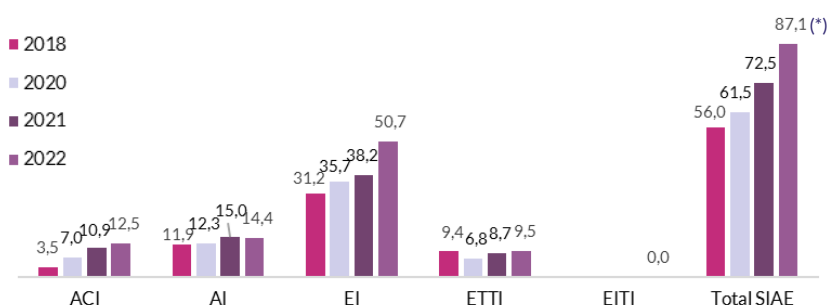
Le chiffre d'affaires des ETTI quant à lui continue sa progression (+9,2% en un an).

Un secteur subventionné défini par le conventionnement

En 2022, 27% des ressources des structures proviennent de subventions d'Etat (30% en 2021). Plus de 60% de ces subventions (61,2%) et près de 30% (29,6%) sont attribuées respectivement aux ateliers et chantiers d'insertion et aux entreprises d'insertion.

* chiffre arrêté au 20 novembre 2023

Chiffre d'affaires des SIAE (arrondis en millions €)



► Un tiers des salariés de l'IAE en sortie vers l'emploi

6 500 salariés en insertion en 2022

1 900 sorties en 2022 dont

990 sorties dynamiques

Éclairage

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi. Le salarié en insertion signe un contrat de travail spécifique avec une des cinq structures : ACI, AI, EI, ETTI, EITI.

Ce contrat est renouvelable dans la limite, en principe, d'une durée totale de 24 mois.

Définitions

Les sorties dynamiques regroupent les parcours d'insertion qui ont débouché vers un emploi durable (CDI et CDD d'au moins 6 mois), vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois) ou vers une formation ou une autre structure d'insertion par l'activité économique.

Le taux de sorties dynamiques permet de rendre compte de la réussite des parcours d'insertion. Néanmoins, il ne se compare pas directement d'une année à l'autre. En effet, le taux peut varier d'une année à l'autre (du fait de la variation du volume de sorties totales) sans que le nombre de sorties dynamiques ait changé sur la période.

6 500 salariés en parcours d'insertion en 2022

En 2022, 6 450 salariés sont accompagnés par au moins une structure de l'IAE du territoire métropolitain ce qui représente une augmentation annuelle modeste, +1% (soit 60 salariés de plus en un an).

Comparée à 2018, situation de référence d'avant crise, le nombre de salariés accompagnés a fortement augmenté : + 850 salariés soit +15% en quatre ans.

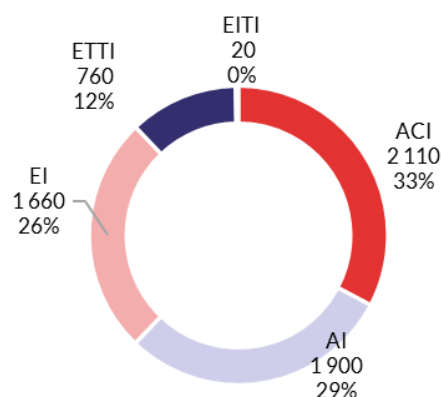
Néanmoins, la hausse annuelle est modeste si on la compare à celle observée en 2021 (+23% en un an).

Le fort déploiement des ACI et des EI

En 2022, 33% des salariés en insertion travaillent dans un ACI, 29% dans une AI, 26% dans une EI, 12% ont un contrat d'insertion dans une ETTI et moins de 1% dans une EITI (20 salariés). Les EITI, nouvelles structures, jouent encore un rôle minime en 2022.

Les ACI sont les types de structures qui emploient le plus de personnes en 2022. Les effectifs des ACI continuent de progresser cette année (+3%) et ce, après une hausse de 41% l'année précédente.

Répartition des effectifs salariés en insertion en 2022



Le nombre de salariés accompagnés par les ETTI progresse également fortement en 2022 (+12%) après déjà une année d'augmentation importante en 2021 (+25%).

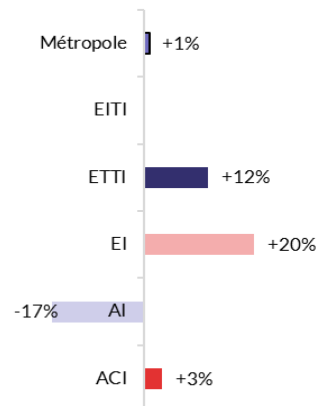
Ce sont les EI qui contribuent le plus à la hausse des effectifs globaux en 2022 avec 280 salariés supplémentaires (+20%) en un an (la hausse 2021 était de 10%).

En 2022, le nombre de salariés accompagnés dans les ACI, les EI et les ETTI est supérieur à son niveau d'avant crise. Pour ce qui est des ACI et des EI, il a d'ailleurs toujours crû, y compris en 2020 lors de la crise sanitaire et économique. Au total en quatre ans (2018-2022), les effectifs ont crû respectivement dans les ACI et les EI, de +54% et +39%. Concernant les ETTI, 2022 est l'année où le niveau d'avant crise est dépassé, signe sans doute d'une situation plus stabilisée de l'emploi.

Les AI en difficulté

Pour la première fois, les AI ne sont plus les premières employeuses du secteur. En 2022, le nombre de salariés accompagnés par les neuf AI du territoire métropolitain compte pour 29% du total, en recul de 7 points par rapport à 2021. Elles accompagnaient 36%

Evolution 2021-2022 des effectifs salariés en insertion par type de structures



des salariés en 2021, 38% en 2020 et 42% en 2018.

Malgré la hausse amorcée en 2021 (+16%) après deux années de recul, le nombre des salariés chute à nouveau en 2022 (-17%) ce qui se traduit par une perte d'accompagnement pour près de 400 personnes en un an.

Les AI font face à des causes exogènes qui les mettent en difficulté. Au moins deux freins sont pointés :

- les interventions à domicile ont été stoppées en 2020 du fait de la crise sanitaire,
- les AI subissent depuis 2022 le contexte d'inflation qui, de fait, se traduit par des arbitrages des ménages et a pour conséquence la diminution du recours aux interventions. Les effectifs baissent quelle que soit la tranche d'âge, quel que soit le genre.

Près de 2 000 sorties de parcours

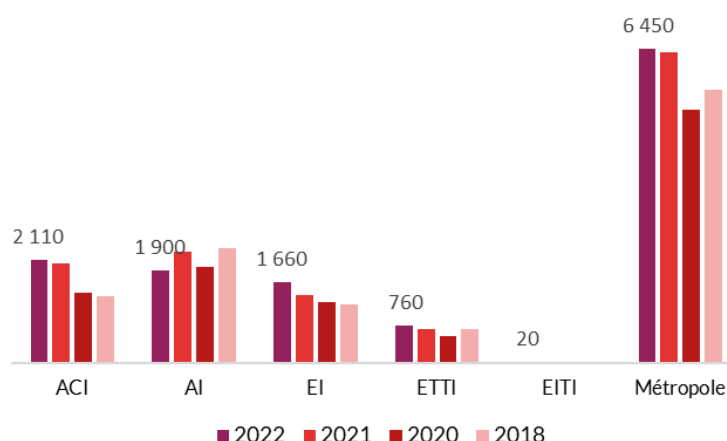
En 2022, les sorties augmentent de 12% par rapport à l'année précédente : ce sont plus de 200 personnes de plus qui ont clos un accompagnement cette année. Le nombre de sorties a crû quel que soit le type de structure : +15% dans les ACI, +19% dans les AI, +4% dans les EI et +11% dans les ETTI. En nombre, les sorties issues de parcours en ACI représentent une part plus importante (40% du total des sorties soit près de 800 sorties).

Près de 1 000 sorties dynamiques

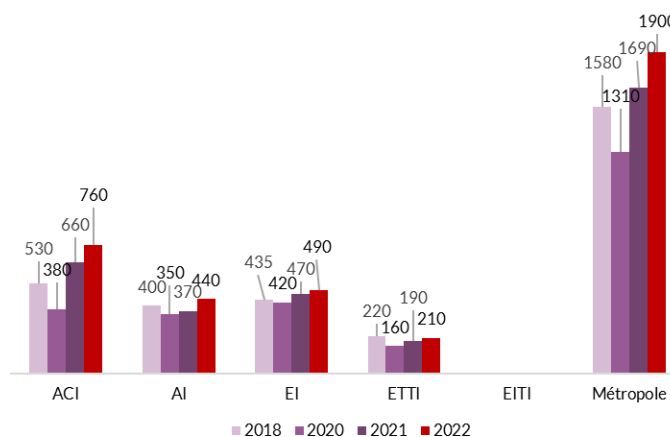
Les sorties dynamiques sont un élément particulièrement suivi puisque leur nombre et leur taux permettent d'apprécier la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle.

En 2022, près de 1 000 sorties sont dynamiques. Elles ont augmenté dans tous les types de structures sauf dans les AI (-10%). D'ailleurs, hors AI, les sorties dynamiques ont plus augmenté (+14%) que le nombre total de

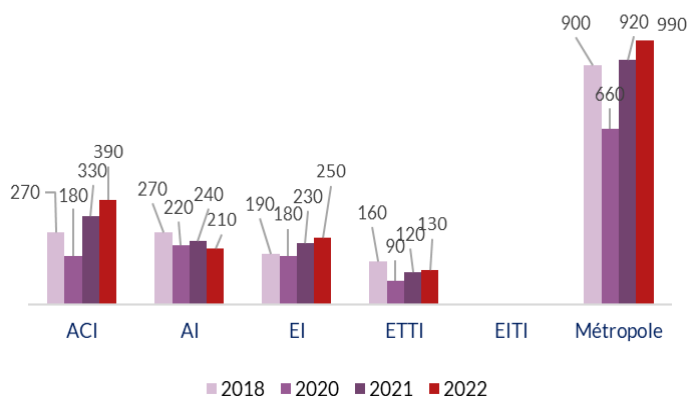
Nombre de salariés accompagnés par type de structures en 2018 2020 2021 et 2022



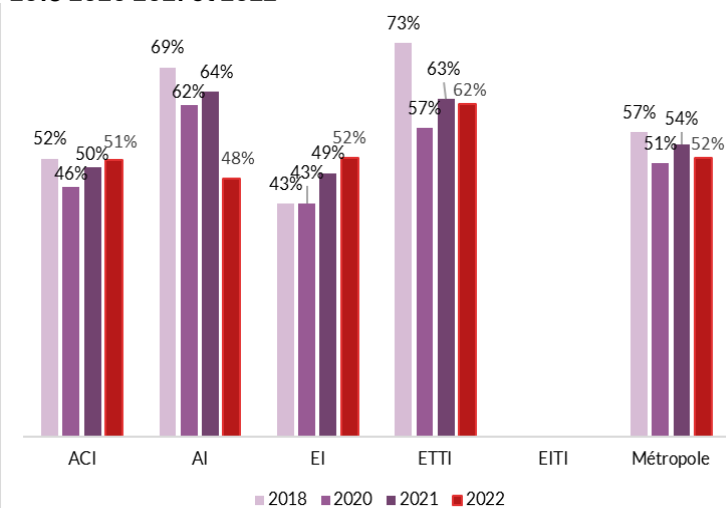
Nombre de sorties par type de structures en



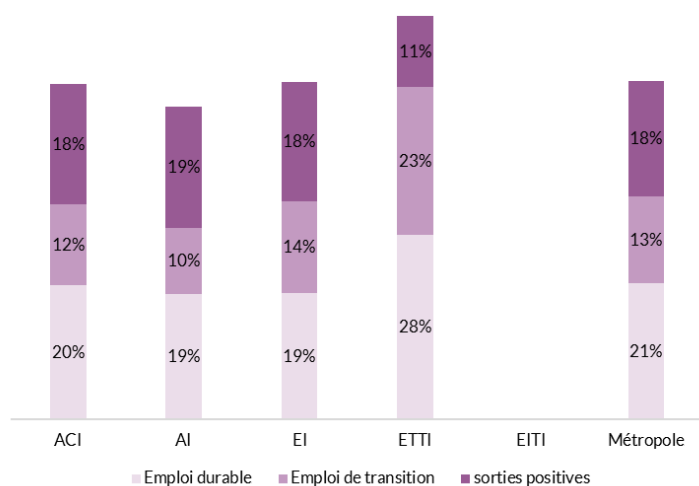
Nombre de sorties dynamiques par type de structures en 2018 2020 2021 et 2022



Taux de sorties dynamiques par type de structures en 2018 2020 2021 et 2022



Répartition de sorties par type de sortie et par type de structure en 2022



400 personnes

en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois à l'issue de leur parcours en 2022

Soit +50 personnes en un an

sorties en 2022 (+10%) ce qui indique une amélioration des débouchés vers l'emploi, la formation ou la poursuite du parcours pour les salariés. Plus précisément, ce sont dans les ACI et les EI que la dynamique des sorties « réussies » se remarque le plus. 65% des sorties dynamiques en 2022 sont le fait des ACI et des EI.

Globalement, en 2022, 52% des sorties sont dynamiques. Le taux de sorties dynamiques reste stable dans les ACI et les ETTI tandis qu'il augmente dans les EI (+3 points).

Le taux de sorties dynamiques a diminué dans les AI (-16 points) : moins de la moitié (48%) des sorties se concrétisent en 2022, vers un emploi durable ou de transition, une formation ou une orientation vers une autre SIAE. En 2021, le taux de sorties dynamiques dans les AI était égal à 64% soit près des deux tiers de l'ensemble des sorties de parcours des AI. Le contexte dans les AI est tendu : les sorties ont augmenté mais les sorties dynamiques ont diminué.

Dans les ACI, 32% des sorties de parcours débouchent dans l'emploi (durable ou de transition), dans les AI 29%, dans les EI 33% et dans les ETTI 51%. Au total, plus d'un tiers (34%) des fins de parcours se soldent par une sortie vers l'emploi. Comme l'année précédente, un salarié sur cinq (21%) trouve un emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois et plus) à l'issue de son parcours dans l'IAE.

Des disparités fortes

Le taux de sorties dynamiques global et par type de structures « lisse » les réalités : en effet, si selon les types de structures, les taux de sorties dynamiques varient fortement (de 48% dans les AI à 62% dans les ETTI), les écarts se révèlent encore plus élevés par structure. Les taux varient de 35% à 100% dans les ACI, de 11% à 71% dans les AI, de 28% à 62% dans les EI et de 51% à 73% dans les ETTI.

Un public plus jeune, moins féminisé, composé de plus de salariés bénéficiaires de minima sociaux

+15% de salariés dans l'IAE entre 2018 et 2022

+71% de jeunes dans l'IAE entre 2018 et 2022

80% des jeunes en parcours dans l'IAE non qualifiés en 2022

36% de femmes salariées en insertion

Les jeunes de moins de 26 ans en augmentation de 4%

En 2022, les effectifs salariés de l'IAE ont augmenté de 1% pour atteindre 6 500 personnes. En s'affranchissant de 2020, année de choc conjoncturel, les effectifs ont augmenté de +15% entre 2018 et 2022.

En 2022, 15% des salariés en insertion accompagnés dans la métropole sont des jeunes de moins de 26 ans ; ils sont près de 1 000. 66% des effectifs ont entre 26 et 49 ans soit près de 4 300 personnes et 19% ont 50 ans ou plus soit 1 220 personnes.

La hausse des effectifs en 2022 est due à celle du nombre de jeunes avec 40 jeunes de plus et à celle des actifs âgés de 26 à 49 ans soit 50 personnes supplémentaires. En revanche, l'effectif des seniors diminue (-3%).

Les effectifs des jeunes augmentent en particulier dans les EI (+49% soit 100 personnes).

Le nombre des jeunes salariés de moins de 26 ans croît également dans les ACI et les ETTI (respectivement +19% et +39% en un an soit 50 et 40 personnes).

Cette hausse des jeunes salariés ne se vérifie pas dans les AI : le nombre de jeunes diminue de 39% soit 150 personnes. Le profil des salariés dans les AI en est modifié : la part des jeunes en 2022 s'établit à 12% (elle était égale à 17% en 2021).

Sur la période 2018-2022, l'augmentation des effectifs de jeunes de moins de 26 ans a modifié la structure des profils des salariés dans l'IAE : ils représentaient 10% de l'ensemble des effectifs salariés en 2018, ils comptent pour 15% en 2022.

Leur nombre a quasiment doublé : de 575 en 2018, ils sont quasiment 1 000 en 2022.

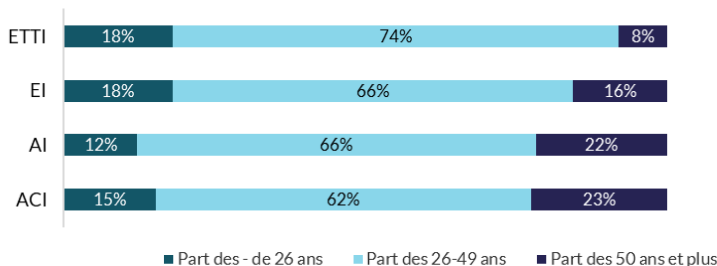
Le public féminin impacté par la chute des effectifs dans les AI

En 2020, la part des femmes dans le secteur de l'IAE était en net recul avec 36% contre 41% en 2018 (- 5 points en deux ans). En 2021 comme en 2022, leur part reste stable (36%) malgré le contexte d'augmentation des salariés en insertion. Plus précisément, leur part diminue de 0,8 points en 2022 (35,7%).

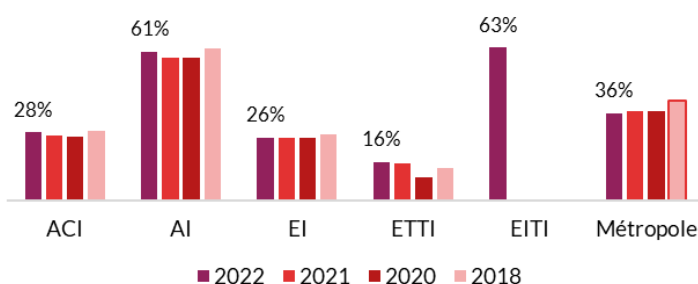
Le nombre de femmes dans l'IAE en 2022 est identique à celui de 2018. L'ensemble de la hausse du nombre de salariés en insertion est absorbé par l'embauche de salariés masculins.

Les AI sont les structures qui emploient le plus de femmes : 50% de l'ensemble des salariées en parcours dans l'IAE travaillent dans une AI en 2022. En 2021, elles étaient 57%, en 2020, 61% et 65% en 2018. La part des femmes est en berne du fait de la chute des effectifs salariés dans les AI : les effectifs féminins augmentent dans les quatre autres types de structures.

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge et par type de structure en 2022



Taux de salariés femmes par type de structure en 2022



La hausse des effectifs profite plus aux bénéficiaires de minima sociaux

Parmi les salariés en insertion, plus 42% sont bénéficiaires d'au moins un minimum social (AAH, ASS, RSA), 28% vivent dans un quartier qui conjugue des difficultés économiques et sociales dit « quartier politique de la ville » et 28% sont sans emploi depuis au moins 2 ans (demandeurs d'emploi de très longue durée).

Le nombre de salariés accompagnés avec au moins deux années sans emploi a continuellement augmenté dans tous les types de structures depuis 2018 (y compris en 2020, année de la crise sanitaire). Il stoppe sa croissance en 2022 et reste au niveau de 2021 (près de 1 800 personnes). La hausse observée du nombre de salariés en 2022 ne bénéficie donc pas aux publics sans emploi depuis au moins deux ans, contrairement à l'année précédente.

Le nombre de résidents en QPV a augmenté de +2% entre 2021 et 2022 et le nombre de bénéficiaires de minima sociaux de +6% (près de 200 personnes supplémentaires en un an). Ces taux masquent une évolution contrastée. Par exemple, le nombre de bénéficiaires résidant en QPV dans les EI a augmenté de 30% en 2022 tandis qu'il a diminué de 17% dans les AI.

Ces moyennes métropolitaines sont très différentes d'un type de structures à l'autre. La part des salariés bénéficiaires de minima sociaux varie de 38% à 52% selon le type de structures, celle des résidents en quartier politique de la ville (QPV) de 21% à 35%, celle des salariés sans emploi depuis au moins deux ans de 10% à 44%.

Huit jeunes salariés accompagnés sur dix peu ou pas qualifiés

Le nombre de jeunes salariés peu qualifiés a peu augmenté entre 2021 et 2022 (20 jeunes). Néanmoins, ils représentent quasiment la moitié (49%) des nouveaux salariés de moins de 26 ans.

80% des jeunes accompagnés par l'IAE sont peu qualifiés en 2022. Au total, 12% des salariés en insertion sont des jeunes peu qualifiés (soit 780 salariés).

■ Part des niveaux bac et +
■ Part des CAP-BEP
■ Part des - CAP/BEP

Une part importante de publics peu formés

Près de la moitié des salariés accompagnés en 2022 (47% soit 2 900 salariés) ont un niveau inférieur au CAP/BEP. Les salariés titulaires d'un CAP ou BEP sont 32% (1 950 personnes) et ceux avec au moins le niveau bac 21% (soit 1 300 personnes). Ces parts sont stables dans le temps.

Proportionnellement, les salariés ont des niveaux de formations plus élevés dans les ACI : 34% ont un CAP-BEP et 23% ont au moins le niveau bac tandis que dans les autres types de structures, ces parts sont inférieures.

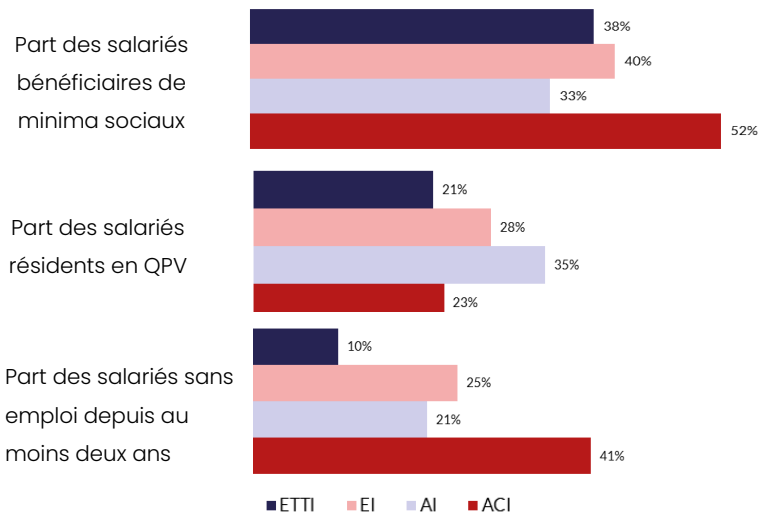
Définitions

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : Créée par la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, l'AAH vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situations de handicap.

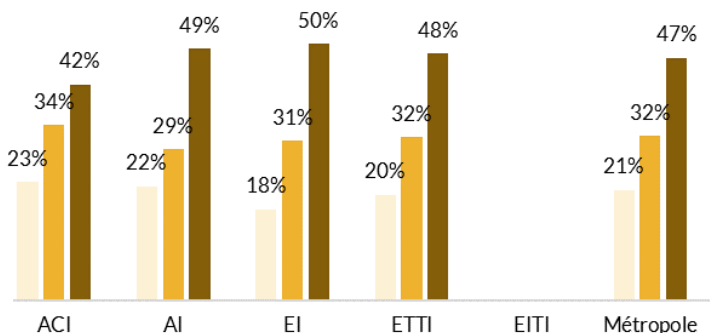
Revenu de solidarité active (RSA) : Créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.

Allocation de solidarité spécifique (ASS) : L'allocation de solidarité spécifique (ASS) créée en 1984, garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage.

Part des salariés par type de structures en 2022



Part des salariés selon leur niveau de formation et par type de structures en 2022





Fiches d'identité 2022 des types de structures

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en 2022

En 2022, 22 ACI sont installés et conventionnés dans la métropole. Ils accompagnent 33% des effectifs salariés de l'IAE. En 2022, ce type de structure devient le plus gros employeur de l'IAE avec 2 110 personnes accompagnées.

En quatre ans (2018-2022), les effectifs salariés d'insertion ont crû de 54% soit 740 personnes supplémentaires.

En 2022, quatre salariés sur dix (41%) sont sans emploi depuis au moins deux ans lors de leur entrée en parcours dans l'ACI. Ils étaient 44% en 2021, 47% en 2020 et 52% en 2018. Plus de la moitié des salariés sont bénéficiaires d'au moins un minimum social (52%).

La part des femmes dans les ACI est très inégale, avec des taux allant de 5% à 83% selon la structure.

La moitié des ACI exerce une seule activité. Les trois secteurs d'activité principaux sont le bâtiment et les travaux publics, le maraîchage et la vente locale, les paysages, espaces verts et environnement.

Les associations intermédiaires (AI)

En 2022, les neuf AI de la métropole emploient 1 900 salariés en insertion ce qui équivaut à 29% du total des salariés de l'IAE. Pour la première fois, les AI ne sont plus le plus gros employeur de l'IAE sur le territoire métropolitain. En un an, le nombre de salariés a chuté de 17% ce qui représente 400 salariés en moins, essentiellement des femmes. Les effectifs sont inférieurs à 2018.

Les AI accompagnent plutôt des femmes en insertion (61% en moyenne). Plus du tiers (35%) des salariés résident dans un quartier prioritaire.

Toutes les AI exercent dans le nettoyage,

l'entretien, la propreté et les services aux particuliers ; les trois-quarts d'entre elles exercent aussi dans les services aux entreprises et aux collectivités.

Deux tiers des AI sont concernées par une baisse de leur chiffre d'affaires.

Les entreprises d'insertion (EI)

Les EI installées dans la métropole sont 30 en 2022. Deux fermetures et cinq créations ont eu lieu en 2021.

1 660 personnes sont accompagnées dans les EI en 2022. Les effectifs ont crû de 20% en un an soit 280 salariés supplémentaires.

74% des salariés sont des hommes. Pourtant les structures présentent des profils très différents : la part des femmes s'échelonne de 3% à 88% selon les structures. Les effectifs de jeunes (moins de 26 ans) ont augmenté de 49% dans les EI en 2022. Les jeunes comptent pour 18% des effectifs en 2022.

Dans les EI, un quart des salariés sont sans emploi depuis au moins 24 mois.

47% des EI proposent une activité dans la valorisation, le tri, le recyclage. 33% dans le nettoyage, la propreté et l'entretien.

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Les huit ETTI du territoire salarient 760 personnes en insertion.

51% des sorties proposées par les ETTI sont des sorties vers l'emploi durable ou de transition (CDI, CDD de 6 mois et plus, CDD de moins de 6 mois).

Elles accompagnent un public plutôt plus jeune et moins éloigné de l'emploi (10% sont sans emploi depuis au moins 24 mois moins). 84% des salariés sont des hommes.

Les trois-quarts des ETTI proposent une activité relative au bâtiment et travaux publics.



Messages clés 2022

Le paysage de l'IAE en 2022 : 71 structures et la diversification qui continue

En 2022, les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) viennent enrichir les outils de l'insertion par l'activité économique sur le territoire métropolitain.

Neuf nouvelles structures ont été conventionnées. Dans le même temps, le secteur a fait face à trois fermetures.

La diversification se poursuit. Trois nouveaux secteurs d'activité font leur entrée dans l'IAE : la pension canine, la sous-traitance industrielle en métallurgie et l'accompagnement dans l'entrepreneuriat. En 2022, l'IAE propose 24 activités (elle en proposait 16 en 2018).

La diversification qui s'opère est plus marquée dans les ACI et les EI.

Les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI), nouveau type de structure sur le territoire

Le EITI sur le territoire sont deux. Elles ont accompagné 16 personnes en 2022, en majorité des femmes.

La hausse des effectifs en insertion profite aux jeunes

En 2022, les effectifs augmentent modestement : +1% pour atteindre 6 500 salariés. 33% des salariés exercent dans un ACI, 29% dans une AI, 26% dans une E, 12% dans une ETTI. Les EITI salarient moins de 1% des effectifs de l'IAE.

La hausse 2022 est absorbée par les effectifs jeunes. Elle ne profite pas aux femmes. Elle ne semble pas jouer en faveur des demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois et plus).

Dans l'IAE, 80% des jeunes accompagnés sont peu qualifiés. 47% des salariés ont un niveau inférieur au CAP/BEP.

La fin des parcours se solde pour un tiers des salariés par un emploi

En moyenne, les sorties de parcours dans l'IAE se soldent par un emploi pour un tiers des salariés. Dans les ETTI, ce sont 51% des salariés qui bénéficient d'un emploi en sortie de parcours.

En particulier, les sorties en emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois et plus) concernent 20% des effectifs des ACI, 19% des salariés accompagnés par les AI, 19% des personnes des EI et 28% des emplois des ETTI.

Les associations intermédiaires en difficulté

En 2022, les AI accusent un recul important de leur activité et par conséquent affichent une baisse des effectifs salariés. Elles subissent le contexte inflationniste après avoir fait face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

En 2022, les effectifs chutent de 17% soit 400 salariés de moins. Les AI ne sont plus les premiers pourvoyeurs d'emploi des SIAE. Elles comptent pour 29% des effectifs en 2022 (42% en 2018).

Le recul des effectifs des AI, employeur essentiellement de public féminin, impacte l'emploi des femmes dans l'IAE.

La hausse du chiffre d'affaires

Les SIAE ont dégagé un chiffre d'affaires de 87 millions € soit 14 millions € de plus en 2022 par rapport à 2021. Les nouvelles structures contribuent pour 15,2% du chiffre d'affaires soit près de 8 millions €.

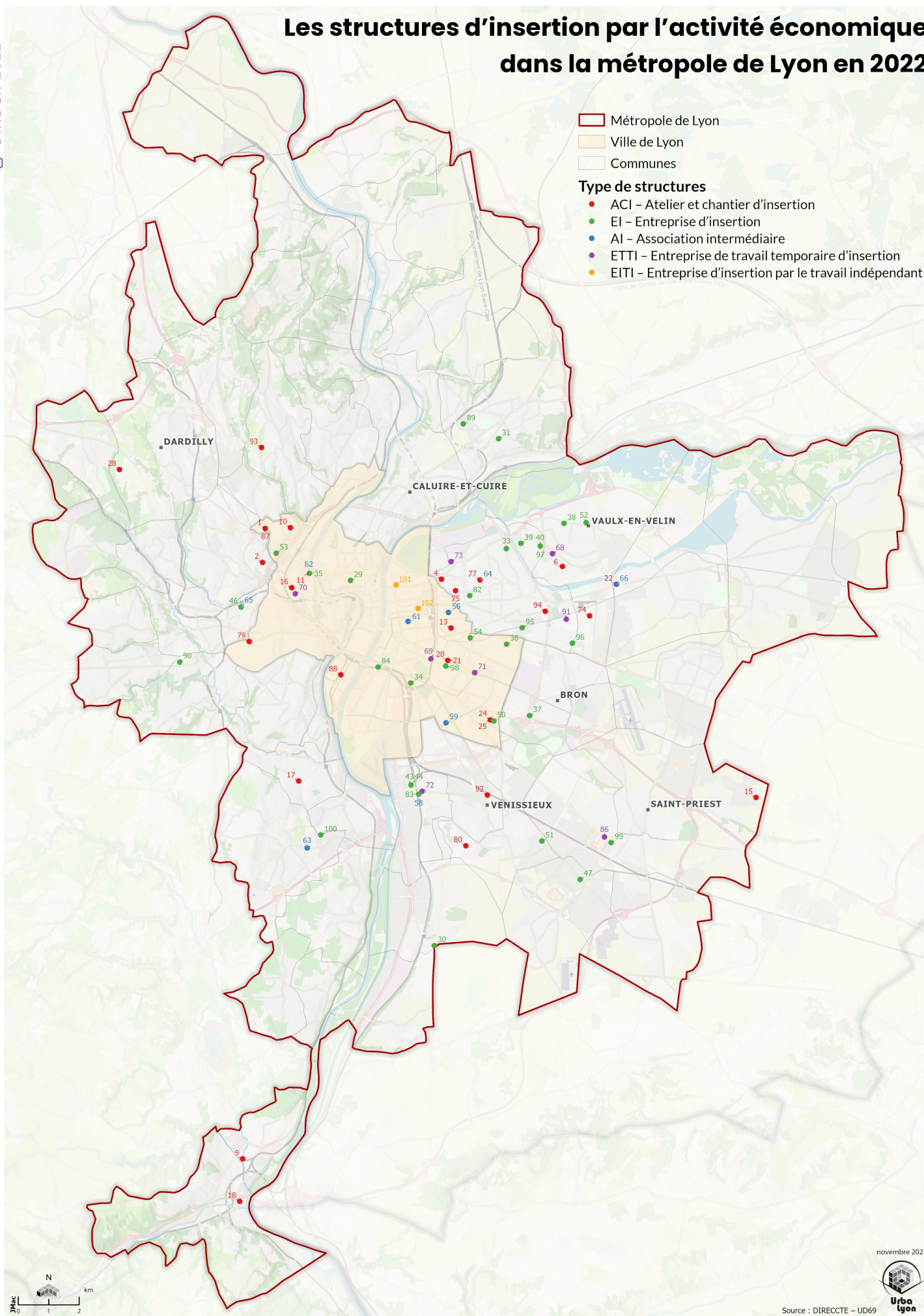
A champ constant, le chiffre d'affaires a augmenté de +7,5%.

Le chiffre d'affaires augmente dans les ACI, les EI et les ETTI mais diminue de 4,0% dans les AI. 60% du chiffre d'affaires (51M€) provient des entreprises d'insertion.



La localisation des SIAE sur le territoire de la métropole

Les structures d'insertion par l'activité économique dans la métropole de Lyon en 2022



Numéro	Type de structure	Nom de la structure
1	ACI	AIDEN CHANTIERS
2	ACI	AIDEN CHANTIERS
4	ACI	AILOJ - ASSOCIATION D AIDE AU LOGEMENT DES JEUNES
6	ACI	FONDATION DE L ARMEE DU SALUT
9	ACI	LES POTAGERS DU GARON
10	ACI	MIRLY SOLIDARITE - M2A
11	ACI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT
13	ACI	LE GRENIER - HOTEL SOCIAL
14	ACI	FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI
15	ACI	IDEO - INITIATIVES DVPT EMPLOIS ET ORIENTATIONS
16	ACI	IDEO - INITIATIVES DVPT EMPLOIS ET ORIENTATIONS
17	ACI	INSERTION TRAVAIL EMPLOIS MULTISERVICES - ITEM
18	ACI	INSERTION TRAVAIL EMPLOIS MULTISERVICES - ITEM
20	ACI	RESTAURANTS DU COEUR DU RHONE
21	ACI	RESTAURANTS DU COEUR DU RHONE
22	ACI	MSD ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
24	ACI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
25	ACI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
28	ACI	BRIGADES NATURE
29	EI	REGIE DE QUARTIER 124 SERVICES
30	EI	AESE - ASSOCIATION POUR L'EMPLOI ET LA SAUVERGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
31	EI	REGIE DE QUARTIER AMIR
33	EI	BUERS SERVICES
34	EI	ENVIE RHONE
35	EI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT
36	EI	AIES - ASSOCIATION INSERTION EMPLOIS-SERVICES
37	EI	REGIE DE QUARTIER REUSSIR L'INSERTION A BRON
38	EI	CAR DOM
39	EI	EBS LE RELAIS BOURGOGNE
40	EI	ENVIE SUD EST
43	EI	L'ENTREPRISE ECOLE
44	EI	L'ENTREPRISE ECOLE TRANSPORT
46	EI	MAIA
47	EI	NOUVELLE ATTITUDE
50	EI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
51	EI	SARL AIJE HOMMES ET ENVIRONNEMENT
52	EI	SARL PRESTAL
53	EI	SARL TREMPIN BATIMENT
54	EI	SCOP ELITS PROPLETE
56	AI	AIDEN SERVICES
58	AI	ESTIME
59	AI	HUITIEME DIMENSION
61	AI	ARIEL SERVICES
62	AI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT
63	AI	SAINT GENIS EMPLOI

Numéro	Type de structure	Nom de la structure
64	AI	SOLIDARITE SERVICES
65	AI	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE ICARE
66	AI	MSD ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
68	ETTI	EST EMPLOI SERVICES
69	ETTI	GREP INTERIM SAS
70	ETTI	GROUP INTERIM INSERT REGION OUEST LYON - GIROL
71	ETTI	ID EES INTERIM LYON
72	ETTI	INTERVALLE INTERIM
73	ETTI	RHONINSERIM BTP
74	ACI	LES ATELIERS DE L'AUDACE
75	ACI	MEDIALYS
77	ACI	UNIS BIKE
79	ACI	VAL'TRIONS RE-TROUVAILLES
82	EI	ENVIE AUTONOMIE RHONE ALPES
83	EI	EST LYONNAIS DEVELOPPEMENT INSERTION RHONE ALPIN
84	EI	LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE 69
86	ETTI	ID'EES INTERIM F
87	ACI	LES JARDINS D'AIDEN
88	ACI	VELOGIK INCLUSION ESTIME
89	EI	BRASSERIE DULION - LYON
90	EI	FONDATION DE L ARMEE DU SALUT - HOTEL LE GRAND BARNUM
91	ETTI	HUMANDO
92	ACI	SOLIVET
93	ACI	TERRE DE MILPA
94	ACI	Le GRENIER DE TREMLIN
95	EI	ARES SERVICES
96	EI	ATELIER EMMAUS
97	EI	ENVIE RHONE ALPES
98	EI	LE MOULIN
99	EI	INCLUSINE
100	EI	INPACTE FONDERIE
101	EITI	LINKLUSION
102	EITI	LULU DANS MA RUE



Source des données statistiques :
Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des
Solidarités (DDETS) du Rhône

Traitements et analyses :
Agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise

Remerciements au service emploi
et insertion professionnelle
de la DDETS du Rhône

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référent : **Estelle Pelletier** - e.pelletier@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

GRANDLYON
la métropole



Agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise